

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32345**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XV Métiers liés à la musique Classe 3: Instruments traditionnels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234v Décoration, marquetterie et sculpture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du luthier en instruments traditionnels avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la lutherie avec la copie, la création et la restauration des instruments les plus emblématiques de la musique traditionnelle: les vieilles et cornemuses. Pour ce faire, le professionnel met en œuvre des techniques nombreuses parfaitement maîtrisées. Il module l'application de ces techniques et l'oriente selon le travail demandé : la copie d'un instrument ancien, la création d'un instrument contemporain, la restauration d'un instrument historique.

Les activités consistent à :

- Réaliser la copie d'un instrument ancien ;
- Fabriquer un instrument contemporain ;
- Restaurer un instrument ancien ;
- Réparer un instrument.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Choisir un modèle ancien et rassembler la documentation utile et choisir les matériaux ;
- Réaliser la fabrication en respectant le modèle, la forme et l'esprit, en soignant tous les détails et la finition;
- Vérifier et régler la qualité de sonorité, l'équilibre entre les cordes ou hautbois et bourdons...
- Concevoir un modèle contemporain et choisir les matériaux.
- Fabriquer l'instrument contemporain en intégrant les innovations ;
- Vérifier et régler la qualité de sonorité, les réglages de chevalets, les appuis de cordes, les réglages d'anches, l'équilibre entre les voix (chanterelles et bourdons ou hautbois et bourdons...).
- Analyser la pertinence d'une restauration d'un instrument ancien et rassembler la documentation utile ;
- Restaurer en veillant aux choix des matériaux et à la rémissibilité ;
- Vérifier et régler la qualité de sonorité.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Luthier, Expert

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la réalisation d'un instrument des musiques traditionnelles, vieille à roue ou cornemuse. L'instrument sera accompagné d'un dossier technique, exposant les travaux préparatoires ou recherches iconographiques si nécessaire, précisant toutes les étapes de la réalisation, les matériaux ainsi que les techniques et les choix de stratégies le cas échéant, mettant en valeur les « gestes de métier ». L'instrument devra être monté en cordes ou en anches et être en état de jeu.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.